

Comptabilité débutant

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX 2023

Présentiel : 1 460 € HT / personne
Distanciel : 1 170 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 1 550 € HT / personne
Distanciel : 1 240 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Aides comptables, comptables auxiliaires, assistant(e)s etc.

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre les grands principes comptables de la comptabilité française
- Savoir enregistrer les opérations courantes : achats, ventes, trésorerie, TVA, paie

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Support de formation transmis à chaque participant
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises et évaluation de la satisfaction et de l'engagement
- Parcours digital pour s'entraîner, les participants disposent d'un accès pour une durée de 6 mois après la fin de la formation

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMPTABILITE

- Les objectifs de la comptabilité
- Les comptes annuels
- La classification et la codification des comptes
- Le principe de la partie double
- Les différents niveaux de travaux comptables : enregistrement des opérations courantes, travaux d'inventaire, arrêté des comptes

LA COMPTABILISATION D'UNE FACTURE ACHAT

- Les contrôles importants
- L'affectation de la dépense/charge
- L'enregistrement comptable

LA NOTION D'IMMOBILISATIONS

- Les notions et différences avec les charges

LA COMPTABILISATION D'UNE FACTURE DE VENTE

- Les contrôles à chaque étape du cycle des ventes : commande, livraison, facturation
- La comptabilisation des factures, avoirs
- Le lettrage

Comptabilité débutant

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX 2023

Présentiel : 1 460 € HT / personne
Distanciel : 1 170 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 1 550 € HT / personne
Distanciel : 1 240 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LA COMPTABILISATION DE LA TVA

- La déclaration et l'enregistrement de la TVA : notions de TVA collectée et déductible
- La TVA déductible sur débits/encaissements
- La TVA non récupérable
- Les échanges intracommunautaires et les obligations déclaratives
- La déclaration et le paiement par voie dématérialisée

L'ENREGISTREMENT DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE COURANTES

- L'enregistrement des opérations de règlement et d'encaissement
- Les notions d'état de rapprochement bancaire

L'ENREGISTREMENT DE LA PAIE

- Les notions de législation sociale (contrats de travail, code du travail et conventions collectives)
- L'enregistrement du bulletin de paie et des déclarations sociales
- La comptabilisation des paiements
- Les taxes sur les salaires (formation continue, apprentissage, effort construction) : notions

1 CAS PRATIQUE PAR MODULE (20 MODULES)

